



Extrait du registre des délibérations

Commune de **POISVILLIERS**

Département d'Eure et Loir

Séance du 16 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 octobre, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie BOURGEOT, maire.

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 10

Qui ont pris part au vote : 8

Présents : Mme Marie BOURGEOT, M. Fabrice DIEU (1^{er} adjoint) Mme Fabienne DUPIN (3^{ème} adjoint), M. Bruno DEHAYE, M. Philippe BRUCH, M. Jérôme PIRIOU, Mme Corinne RIGAUD

Absents excusés : M. Thierry PASCAL (2^{ème} adjoint-pouvoir à Mme Fabienne DUPIN), Mme Elodie CADIOU, Mme Stéphanie JEULIN

Secrétaire de séance : Philippe BRUCH

Date de la convocation : 10 octobre 2024

Date d'affichage : 10 octobre 2024

Objet de la délibération : URBANISME SPL Chartres aménagement-Rapport exercice 2023

Conformément à l'article L1524-5 du CGCT, les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis par leur représentant au conseil d'administration ou en assemblée spéciale de la société publique locale dont la collectivité est actionnaire.

La commune de Poisvilliers a désigné pour la représenter au sein de l'assemblée spéciale de la SPL Chartres aménagement dont elle est actionnaire, Monsieur Fabrice DIEU, 1^{er} adjoint, qui présente le rapport annuel de la SPL Chartres aménagement, joint à la présente délibération.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

-ADOpte le rapport annuel de la SPL Chartres aménagement pour l'exercice 2023.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Poisvilliers, le 16 octobre 2024

Le Maire, Marie BOURGEOT



Page annulée